

[Traduction]

AFFAIRES COURANTES

M. l'Orateur: Rapports des comités permanents et spéciaux. L'honorable représentant de Calgary-Nord a la parole.

M. Woolliams: Avez-vous fait l'appel des motions, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Non. Nous sommes au premier article. Le député a indiqué qu'il voulait prendre la parole et j'ai cru qu'il voulait poser la question de privilège.

M. Woolliams: Du tout.

M. l'Orateur: Nous y arriverons peut-être à un moment donné un jour. Présentation des rapports des comités permanents et spéciaux. Motions.

PROCÉDURE ET ORGANISATION

MOTION TENDANT À L'AUDITION DU DÉPUTÉ DE CALGARY-NORD

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (2.10 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés comprendront dans quelle difficulté la présidence se trouve, et qu'elle escomptait, je dois l'avouer. L'honorable président du Conseil privé a donné avis hier de son intention de proposer une motion aujourd'hui. Le député de Calgary-Nord veut lui aussi proposer une motion.

La présidence voit deux députés qui demandent la parole en même temps. Si je donne la parole à l'un d'eux, je pense que les députés ont le loisir de proposer que l'autre soit entendu. Comme j'ai reçu avis de la motion que le président du Conseil privé veut présenter, je ne vois pas, en conscience, comment ne pas lui accorder la parole, tout en reconnaissant aux honorables représentants le droit de proposer qu'un autre député soit entendu à sa place.

Je pourrais difficilement prendre une autre décision. Les députés voudront peut-être exprimer leur avis. Pour le moment, je donne la parole à l'honorable président du Conseil privé.

[M. l'Orateur.]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'ai donné avis hier...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur...

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Trois députés indiquent qu'ils veulent soulever des objections. Je donne la parole au député de Peace River.

M. Baldwin: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je propose que le député de Calgary-Nord puisse se faire entendre dès maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que je mette la motion aux voix, je dois tenir compte du fait que le député de Winnipeg-Nord-Centre veut, lui aussi, invoquer le Règlement, tout comme le président du Conseil privé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, à propos de la déclaration faite par Votre Honneur comme quoi vous avez reçu hier l'avis du président du Conseil privé et que, par conséquent, vous vous êtes senti obligé de lui donner la préséance sur le député de Calgary-Nord.

Une voix: C'est trop tard maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelqu'un a dit: «C'est trop tard maintenant». Nous avons tout le temps voulu.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, voici pourquoi j'ai invoqué le Règlement. Si le président du Conseil privé cherche à proposer à l'appel des motions une motion n'exigeant pas de préavis, alors cet avis est sans effet et les deux représentants se retrouvent à égalité. C'est pourquoi j'avais projeté, au besoin, de proposer la même motion que celle du député de Peace River. Si, d'autre part, le ministre essaie de proposer la motion dont il a donné avis oralement hier à cinq heures, j'estime qu'elle enfreint le Règlement et ne peut être proposée que juste avant l'appel de ce point particulier de l'ordre du jour.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur...